



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p><b>DIRECTION GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE</b></p> <p><b>Sous-direction des politiques de formation et d'éducation</b></p> <p><i>Bureau des formations de l'enseignement supérieur</i> 1ter, avenue de Lowendal, 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Jean MADEC Tél. : 01 49 55 51 34 fax : 01 49 55 40 06</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGER/SDPOFE/N2007-2123</b></p> <p><b>Date: 02 octobre 2007</b></p>
--	--

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

à

Mmes et MM. les directeurs régionaux de l'agriculture  
et de la forêt,

Mmes et MM les chefs de service régional de la  
formation et du développement,

Mme et MM les directeurs d'établissement  
d'enseignement supérieur,

Mmes et MM. les directeurs d'EPLEFPA.

Date de mise en application : immédiate

**Annule et remplace** : DGER/SDPOFE/N2006-2076

 Nombre d'annexes : 1

**Objet** : Campagne 2008 d'habilitation des licences professionnelles.

**Bases juridiques** : Arrêté du 17/11/1999 du ministère de l'éducation nationale

**Résumé** : La présente circulaire indique le cadre de l'offre nationale de formation en matière de licences professionnelles, elle précise l'organisation du dispositif d'appui mis en œuvre auprès des établissements et le calendrier de la campagne d'habilitation 2008.

**Mots-clefs** : Licence professionnelle, enseignement supérieur, offre de formation, l'espace européen de l'enseignement supérieur, diplôme, grade, EPLEFPA.

<b>Destinataires</b>	
<p><u>Pour exécution</u> :</p> <p>Mmes et MM les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt Mmes et MM les chefs de service régional de la formation et du développement Mmes et MM. les directeurs des établissements d'enseignement supérieur agricole Mmes et MM. les directeurs d'EPLEFPA CNEAP UNMFREO UNREP</p>	<p><u>Pour information</u> :</p>

La licence professionnelle a été créée par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale le 17 novembre 1999 (journal officiel du 24/11/1999).

L'habilitation des universités à délivrer la licence professionnelle a lieu dans le cadre de la campagne annuelle d'habilitation des diplômes nationaux par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La licence professionnelle s'inscrit pleinement dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur dont l'un des principes est de privilégier la mise en œuvre de synergies fortes entre les différents établissements dans le cadre d'une politique de site. Ces collaborations doivent permettre d'établir des offres de formations complémentaires et d'éviter les formations concurrentes.

**L'organisation de formations conjointes entre les universités et les établissements d'enseignement supérieur agronomique, agro-alimentaire et vétérinaire et les établissements d'enseignement technique est vivement conseillée.** La lisibilité de l'offre de formation tant au niveau national qu'au niveau international est un objectif important et structurant de la construction de l'offre de formation.

## **1/ DISPOSITIONS GENERALES**

### **1-1/ Principes et fondements**

La licence professionnelle est une formation professionnelle qui associe étroitement les milieux de formation (l'université, l'enseignement agricole technique et supérieur) et les partenaires professionnels à toutes les étapes de la formation : conception du projet pédagogique, organisation du cursus, projet tuteuré et à l'insertion professionnelle.

### **1-2/ Orientations**

La création et le renouvellement de licences professionnelles co-habilitées avec les universités ou en partenariat avec des établissements de l'enseignement agricole concourent à l'inscription de l'enseignement agricole dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Ce dispositif d'enseignement gagne ainsi en lisibilité et en attractivité. Les licences professionnelles contribuent au renforcement des partenariats entre les enseignements supérieurs et techniques agricoles.

Au cours des années précédentes, les préoccupations sociétales ont montré la nécessité de développer de nouveaux métiers dans les domaines de l'environnement, de la gestion des ressources naturelles, de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments. La licence professionnelle est une formation particulièrement adaptée qui permet au dispositif de formation de répondre rapidement à ces préoccupations. Les savoirs, les savoir faire et les compétences de l'enseignement agricole sont à cet égard des atouts importants.

L'offre de formation doit prendre en compte les dimensions territoriale et nationale et permettre le développement et le renforcement de synergies nouvelles entre tous les partenaires.

### **1-3/ Une offre de formation nationale**

L'objectif est d'établir une offre nationale cohérente de formation dans l'ensemble des champs de compétences du ministère chargé de l'agriculture.

Une répartition géographique et sectorielle de l'offre de formation adaptée aux besoins et au marché de l'emploi est indispensable. Les projets doivent prendre en compte l'offre de formation existante.

**Chaque campagne d'habilitation renforce la nécessité d'offrir une carte des formations nationales cohérente. Il est, donc, impératif que chaque établissement impliqué dans un tel projet informe le SRFD concerné.**

**C'est au niveau régional que la pertinence et le calendrier des créations et des renouvellements du diplôme doivent être établis par un avis motivé du SRFD sur chaque projet. A l'instar des universités qui classent les licences professionnelles en fonction des priorités et de l'opportunité au vu de leur offre de formation, le SRFD transmet à la DGER ses avis motivés et classés.**

## **2/ LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE.**

### **2-1 Développement des licences professionnelles**

Les licences professionnelles relèvent de la compétence de la sous direction des politiques de formation et d'éducation. Elles sont suivies par le bureau des formations de l'enseignement supérieur.

La DGER participe à la campagne d'habilitation annuelle qui se déroule du mois de septembre à avril. **Elle a mis en ligne un guide méthodologique de la licence professionnelle, il est disponible sur le site chlorofil.fr, rubrique «ressources», sous-rubrique «ressources en ligne» «mettre en place d'une licence professionnelle : un guide méthodologique».**

## 2-2 Suivi des dossiers de création et de renouvellement

Le bureau des formations de l'enseignement supérieur de la DGER assure :

- la définition de la stratégie de l'offre de formation en lien avec les partenaires professionnels,
- l'identification des projets de créations et de renouvellements en liaison avec les SRFD,
- le suivi des dossiers de création et de renouvellement,
- l'organisation du suivi national.

Monsieur Jean MADEC est chargé du suivi des licences professionnelles pour la DGER. Ses coordonnées sont : téléphone (01.49.55.51.34), fax (01 49 55 40 06) ; mél : jean.madec@agriculture.gouv.fr.

## 2-3 Accompagnement des établissements

L'appui de la DGER aux établissements comprend différentes phases :

- les établissements techniques d'enseignement agricole doivent informer le SRFD dont ils dépendent de leur implication dans un projet de licence professionnelle en amont de la conception de la formation.
- les SRFD désignent une personne ressource qui sera l'interlocuteur privilégié du bureau des formations de l'enseignement supérieur.
- les établissements d'enseignement supérieur informent ce bureau de leur projet et de leur demande de co-habilitation avec une université.
- la copie des dossiers est envoyée par les établissements au SRFD pour avis, celui-ci transmet l'ensemble des projets régionaux à la DGER.

Les SRFD et la DGER doivent être tenus informés des intentions de création et de renouvellement et être destinataires des demandes d'habilitation (copie des dossiers tels qu'ils sont envoyés par voie télématique au ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche par les universités).

## 2-4 Attribution des moyens aux établissements publics

Pour les établissements publics d'enseignement supérieur co-habilités : la dotation «CERES» (Critères d'Evaluation et de Répartition de l'Enseignement Supérieur agricole) prend en compte les licences professionnelles dans le calcul des charges d'enseignement et de fonctionnement pédagogique.

Pour les établissements publics d'enseignement technique partenaires dans la mise en œuvre d'une licence professionnelle : dans le cadre des choix qu'il fera en matière d'allocation des moyens, le DRAF pourra appuyer la mise en place de licences professionnelles en affectant un nombre d'heures de coordination. Il est admis que cette coordination, pour être efficace, représente 100 heures pour l'année scolaire.

## 3/ LE DOSSIER.

Les dossiers doivent comporter les éléments suivants:

- Le **descriptif** et les **objectifs** de la formation en précisant les **métiers** clairement identifiés de **niveau II** visés par la formation.
- Il est demandé de joindre **obligatoirement** au dossier la fiche **RNCP** (Répertoire nationale des certifications professionnelles).
- Les dossiers doivent faire apparaître clairement les **passerelles** et les **modules d'adaptation** mis en place par les partenaires de la formation pour permettre **l'accueil d'étudiants d'origines diverses** et pas seulement issus de BTS comme c'est trop souvent le cas.
- Il est rappelé que les licences professionnelles doivent répondre à un cahier des charges qui prévoit, en outre, un **besoin avéré des professionnels du secteur**, des débouchés professionnels clairement identifiés, la **participation des professionnels** dans l'enseignement (à hauteur de 25% des enseignements).
- Dans le cadre d'un **renouvellement**, le dossier devra renseigner précisément le **bilan de fonctionnement** de la formation **le taux d'insertion professionnelle** des diplômés. Un taux d'insertion professionnel **inférieur à 70%** ou supérieur mais en baisse d'une année sur l'autre n'est pas considéré comme un élément positif du dossier.
- En outre, un renouvellement peut être l'occasion d'une modification substantielle de la formation, il est impératif de présenter un tableau de correspondance entre la nouvelle et l'ancienne formation qui fasse apparaître explicitement les changements apportés.

- S'agissant des dossiers ayant reçu une habilitation avec «recommandation», ils devront apporter aux experts des **éléments précis** leur permettant d'apprécier les résultats obtenus.

- Pour la campagne 2008, **l'annexe descriptive du diplôme** devra obligatoirement être délivrée aux étudiants diplômés (décret n° 2202-482 du 8/04/2002), elle devra informer le futur employeur de l'ensemble des compétences acquises et des formations suivies par le diplômé correspondant au métier visé.

Pour chaque dossier, l'abondance des informations fournies ne doit pas nuire à leur qualité et à leur lisibilité mais faciliter leur évaluation. A ce titre, il conviendra de veiller à joindre au dossier des tableaux récapitulatifs de l'offre de formation globale de l'établissement support et de celui co-habilité montrant clairement la place de la licence professionnelle dans leur dispositif de formation.

Une attention toute particulière sera apportée par les experts sur les dispositifs qui mettront en place une politique d'aide à la réussite et à l'égalité des chances (l'accueil, le tutorat, l'accompagnement, le soutien des étudiants).

- La date limite de dépôt des dossiers de création ou de renouvellement **est fixée au 5 novembre 2007.**

La DGER appuie et informe tous les porteurs de projets tout au long de la campagne ; il est recommandé d'envoyer le double du dossier à la DGER, sous-direction POFE, bureau des formations de l'enseignement supérieur par courrier postal sous couvert et avec l'avis du SRFD et par voie électronique.

Les porteurs de projet trouveront sur le serveur du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'adresse suivante :

<http://edges.sup.adc.education.fr/> onglet « habilitations »

l'ensemble des informations nécessaires à la campagne d'habilitation 2007-2008.

Fait à Paris, le 2 octobre 2007

Le Directeur Général de l'Enseignement  
et de la Recherche

Jean-Louis BUËR

# Annexe 1

## Offre 2007

### Agronomie

Universités	Ets co-habilités	Etablissement(s) Partenaire(s)	Intitulé de la formation
Aix-Marseille 3	<b>Montp.Sup.Agro</b>	<b>EPL Orange</b>	<i>Manager des systèmes de qualité pour la filière vitivinicole</i>
Amiens		<b>LEGTA Amiens</b>	<i>Agriculture et développement durable</i>
Caen		<b>LEGTA St Lô</b>	<i>Ingénierie du conseil en entreprise agricole</i>
Chambéry		<b>LEGTA La Motte Servolex Chambéry</b>	<i>Valorisation des produits et des espaces montagnards</i>
Clermont-Ferrand1		<b>LEGTA Aurillac</b>	<i>Expertise environnementale et conduite de projets</i>
Clermont-Ferrand 2	<b>ENITAC</b>	<b>LEGTA Marmilhat</b>	<i>Gestion durable des ressources en agriculture</i>
Montpellier 3	<b>Montp.Sup.Agro</b>	<b>LEGTA Carcassonne</b>	<i>Agriculture raisonnée</i>
Montpellier 3	<b>Montp.Sup.Agro</b>	<b>CFPPA Blanquefort CFPPA Beaune</b>	<i>Viticulture raisonnée</i>
Mulhouse		<b>LEGTA Rouffach LEGTA Wintzenheim</b>	<i>Collecte, gestion et analyse de données agronomiques</i>
Nancy 1		<b>ALPA Haroué</b>	<i>Ingénierie de l'entreprise agricole</i>
Strasbourg 1	<b>ENGEES</b>	<b>LEGTA Obernai LEGTA Rouffach</b>	<i>Agriculture durable : eau, sol, activités agricoles et gestion des territoires à forte pression sociétale</i>

### Aménagement du paysage

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Aix-Marseille 1		<b>CFPPA de Carpentras</b>	<i>Aménagement paysager : conception, gestion, entretien</i>
Angers	<b>INH</b>	<b>ESA Angers LEGTA du Fresne Lycée agricole privé Pouillé</b>	<i>Coordonnateur de projet en aménagements paysagers : Infographie et gestion paysagère Coordination de chantiers</i>
Bretagne-Sud		<b>ESA Angers Lycée Horticole de St Ilan UCO Guingamp</b>	<i>Coordonnateur de projets en aménagements paysagers : Infographie et gestion paysagère</i>
Dijon		<b>LEGTA Dijon</b>	<i>Gestion du patrimoine paysager végétal en milieu urbanisé</i>
Grenoble		<b>LEGTA Saint Ismier</b>	<i>Gestion des aménagements paysagers</i>
Lille 3		<b>Institut Genech</b>	<i>Conduite de chantiers en aménagements paysagers</i>

Limoges		<b>LEGTA Meymac</b>	Gestionnaire animateur des milieux forestiers
Nancy 1		<b>Ecole Horticole Privé Roville</b>	Gestion et développement durable du paysage
Nantes		<b>LEGTA Herblain Lycée agricole privé Briacé</b>	Conduite et suivi de projets paysagers et environnementaux
Nice		<b>CFA Antibes</b>	Administration et gestion des entreprises du paysage (en alternance et apprentissage)
Reims		<b>LEGTA de Croigny</b>	Management des ressources forestières Arbres et Environnement Transformation et commercialisation des bois et dérivés
St Etienne		<b>Lycée horticole et CFPPA de Romans et Montravel</b>	Gestion durable en Horticulture et Paysage
Versailles Saint Quentin		<b>TECOMAH</b>	Gestion et management de chantiers d'aménagement de l'espace

### Aménagement du territoire et urbanisme

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Littoral		<b>Lycée agricole privé Aire sur Lys Lycée agricole privé d'Hazebrouck</b>	Intervention sociale, emploi, territoire et conduite de projets
Caen		<b>LEGTA Le Robillard LEGTA Sées</b>	Gestion des ressources en milieu rural
Grenoble 1		<b>LEGTA Aubenas</b>	Gestionnaire des espaces naturels de loisirs
Le Havre		<b>LEGTA Yvetot</b>	Animateur technique de bassin versant
Limoges	<b>ENITAC</b>	<b>LEGTA Le Neuvic EPL Saint Flour</b>	Consultant rural
Lyon 2		<b>LEGTA Vienne</b>	Aménagement du territoire et urbanisme : espaces périurbains
Nantes		<b>Lycée agricole privé Gorges-Clisson Maison familiale Carquefou Centre de Formation et de Promotion Charmetière</b>	Développement local et maîtrise de projets
Nice		<b>LEGTA Antibes</b>	Aménagement du territoire et urbanisme
Orléans		<b>CFPPA de l'Indre</b>	Animation et développement des territoires ruraux
Pau		<b>Lycée agricole St Christophe St Pée sur Nivelle</b>	Espaces naturels : Biologie appliquée aux écosystèmes exploités
Polynésie		<b>Lycée professionnel agricole Opunohu</b>	Conseiller agricole : application aux milieux insulaires

Rennes 1	<b>Agrocampus</b>	<b>LEGTA Rennes Le Rheu</b>	<i>PARTAGER :Agriculture, protection de l'environnement (pratiques agricoles, aménagement rural, gestion écologique des ressources)</i>
Reims		<b>Lycée agricole privé Sainte Maure</b>	<i>Management du territoire et des espaces ruraux</i>
Toulon		<b>CFPPA Hyères</b>	<i>Valorisation des produits et de l'espace méditerranéen</i>
Toulouse 2	<b>ENFA</b>	<b>LEGTA de Vic en Bigorre</b>	<i>Gestion-Animation des espaces montagnards et pastoraux</i>

### **Banque-Assurances**

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Lille 2		<b>Lycée agricole privé Aire sur Lys Lycée agricole privé d'Hazebrouck UC Lille</b>	<i>Conseiller de clientèle en finances assurances</i>

### **Biotechnologies**

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
La Rochelle		<b>ENILIA Surgères</b>	<i>Biotechnologies du lait</i>
Montpellier 2		<b>CIRAD INRA</b>	<i>Métiers de la Biotechnologie</i>
Toulouse 3	<b>ENFA</b>		<i>Amélioration génétique des plantes</i>

### **Commerce**

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Amiens		<b>LEGTA Amiens</b>	<i>Commercialisation des aliments de santé</i>
Angers		<b>LEGTA Laval</b>	<i>Commercialisation spécialisée: produits équinés</i>
Angers		<b>ESA Angers UCO ,Montreuil Bellay, Lycée privé de Clisson</b>	<i>Management et distribution de produits agricoles, horticoles ou alimentaires</i>
Angers		<b>ESA Angers LPA Briacé</b>	<i>Viticulture-Œnologie : Marketing et commerce international des vins d e terroir</i>
Caen		<b>LEGTA Saint-Hilaire du Harcouet</b>	<i>Commercialisation de matériel de travaux publics et véhicules industriels</i>
Caen		<b>LEGTA Sées</b>	<i>Management et gestion des entreprises de la filière cheval</i>
Cergy-Pontoise		<b>LEGTA Saint Germain-en -Laye</b>	<i>Management de la distribution- produits horticoles et connexes</i>
Chambéry		<b>LEGTA La Roche sur Foron</b>	<i>Marketing et logistique agro-alimentaire</i>
Dijon		<b>LEGTA Beaune LEGTA Macon Davayé</b>	<i>Distribution et commercialisation des produits vinicoles</i>

Le Mans		LEGTA Laval LEGTA Le Mans	Agroalimentaire et agro-fournitures: stratégie export technico-commercial
Montpellier 1	Montp. Sup.Agro	LEGTA de l'Hérault	Responsable commercial vins et réseaux de distribution
Mulhouse		LEGTA Rouffach INRA	Vins et commerce
Paris 11	ENSI A		Mercatique : commerce international
Reims		LEGTA Avize	Agro-ressources et environnement : Option : commercialisation internationale des vins et spiritueux
St Etienne		LEGTA Montbrison	Commercialisation des liquides Option1 : les liquides Option2 :les produits alimentaires
Toulouse 2		LEGTA la Vinadie Figeac LEAP Monteils	Commercialisation et distribution des produits du terroir ou sous signe de qualité

### Développement et protection du patrimoine culturel

Université	Ets Cohabités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Bordeaux 3	ENITAB	LEGTA Périgueux	Valorisation, animation et médiation des territoires ruraux
Toulouse 2		LEGTA Rodez	Agent de développement culturel dans le monde rural

### Gestion de la production industrielle

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Bretagne sud		LEGTA Pontivy	Contrôle et qualité des produits alimentaires issus de l'agriculture et de la mer

### Industries agro- alimentaires

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Amiens		Lycée agricole privé Sainte Colette Corbie	Additifs alimentaires
Artois		LEGTA Douai	Valorisation non alimentaire des agroressources
Besançon		LEGTA Mamirolle Poligny	Transformation laitière
Bordeaux 1		ISTAB ISNAB	Métiers des IAA

Bordeaux 1		<b>LEGTA Sainte Livrade</b>	Maîtrise des risques
Bordeaux 4		<b>LEGTA Périgueux</b>	Création, reprise, encadrement des TPE PME agro alimentaires
Brest		<b>Lycée agricole privé Saint Jacut les Pins</b>	Management des risques industriels
Caen		<b>LEGTA St Lô</b>	Génie des bioproductions et de l'agroalimentaire
Clermont-Ferrand 1	<b>ENITAC</b>	<b>LEGTA AURILLAC</b>	Produits alimentaires du terroir : innovation et valorisation
Dijon		<b>ENSBANA ENESAD LEGTA Plombières ENIL Poligny ENIL Marmirole</b>	Management de la production en IIA
Grenoble 1		<b>LEGTA La Roche sur Foron</b>	Biotransformation en industrie alimentaire
Grenoble 1		<b>LEGTA du Valentin</b>	Transformation des produits de l'agriculture biologique
La Réunion		<b>Lycée agricole de Saint Joseph</b>	Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement Filières agro alimentaires et biologiques
La Rochelle		<b>LEGTA Surgères</b>	Conduite de projet en IAA et gestion de la qualité
Le Mans		<b>LEGTA Laval</b>	Hygiène et sécurité des produits agroalimentaires
Littoral		<b>IREO Rollancourt</b>	Management des entreprises agricoles et agroalimentaires
Littoral		<b>LEAP de Coulogne</b>	Environnement et sécurité
Lyon 1		<b>LEGTA Bourg en Bresse</b>	Développement de projets, de produits et d'entreprises en agroalimentaire
Nancy 1		<b>ENSAIA ISBA Poligny</b>	Fromagerie: Technologie, Innovation, Qualité
Nancy 2		<b>LEGTA Bar le Duc</b>	Formation des responsables techniques des unités de transformations agroalimentaires
Nantes	<b>ENITIAA</b>	<b>LEGTA St Herblain LEGTA Laval</b>	Management des équipes en productions agroalimentaires
Nantes	<b>ENITIAA</b>		Conception et exploitation d'équipements pour les industries agro-alimentaires
Nantes	<b>ENITIAA</b>		Management et commercialisation : Produits de grande distribution
Nantes	<b>ENITIAA</b>		Responsable de production et de distribution en restauration collective
Nantes	<b>ENITIAA</b>		Responsable des installations frigorifiques en agro-alimentaire
Orléans		<b>LEGTA de Bourges</b>	Gestion des risques adaptée aux entreprises agricoles et agroalimentaires

Paris 11	<b>ENSIA</b>		<i>Chef de projet informatique industrielle pour les IAA</i>
Pau		<b>Lycée Montardon CDFA Pau AMFR Etcharry</b>	<i>Valorisation des produits du terroir</i>
Perpignan		<b>LEGTA de Perpignan</b>	<i>Qualité des aliments et de l'environnement</i>
Rennes 1	<b>Agrocampus</b>		<i>Développement, recherches en arts culinaires industrialisés</i>
Rennes 1		<b>Lycée agricole privé Lande du Breil</b>	<i>Production industrielle et analyse en chimie et agroalimentaire</i>
Toulouse INP	<b>ENVT</b>	<b>LEGTA Rodez ENITAC</b>	<i>Valorisation des produits carnés</i>
Toulouse 3		<b>LEGTA Auch</b>	<i>Sécurité sanitaire des aliments</i>
Toulouse 3		<b>LEGTA Rodez</b>	<i>Gestion des mesures, contrôles et capteurs dans les IAA</i>
Tours	<b>AgroParisTech</b>		<i>Méthodes et techniques en analyse sensorielle</i>

### **Management des organisations**

Université	co-habilités	Etablissements(s) partenaires	Intitulé de la formation
Angers	<b>INH</b>	<b>LEGTA Angers</b>	<i>Manager en entreprises d'horticulture et de paysage</i>
Angers		<b>ESA Angers</b>	<i>Management des entreprises agricoles et agro-alimentaires</i>
Besançon		<b>LEAP Levier</b>	<i>Conduite de projets internationaux de codéveloppement</i>
Bretagne occidentale		<b>Lycée agricole privé Le Nivot Loperec</b>	<i>Management agricole</i>
Bretagne sud		<b>ESA Angers UCO LEAP Pommerit Jaudy et Quessoy</b>	<i>Management des entreprises agricoles et agro-alimentaires</i>
Lille 3		<b>Institut Genech</b>	<i>Management des organisations dans le monde rural</i>
Littoral		<b>Institut rural Rollancourt</b>	<i>Entreprises agricoles et agro-alimentaires</i>
Rennes		<b>Maison familiale de Bretagne</b>	<i>Gestionnaires des entreprises de l'agroéquipements</i>

Toulouse 1		<b>LEGTA Toulouse</b>	<i>Droit et gestion appliqués aux entreprises et organismes agricoles</i>
Toulouse 1		<b>LEGTA Montauban</b>	<i>Management européen d'une station fruitière et légumière</i>
Toulouse 2	<b>ENFAT</b>	<b>LEGTA Pamiers</b>	<i>Entreprises rurales et développement territorial</i>
Toulouse 3	<b>ENFAT</b>		<i>Gestion, Animation de Système de management QSE en production agricole, en IAA ou en laboratoire</i>

### Maintenance des systèmes pluritechniques

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Artois		<i>Lycée agricole privé Bapaume</i>	<i>Agro équipements</i>
Dijon	<b>ENESAD</b>	<b>LEGTA Vesoul</b>	Gestion technique et économique des agroéquipements
Toulouse 3	<b>ENFAT</b>	<b>LEGTA Ondes</b>	Ingénierie de projets en Agroéquipements

### Production industrielle

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Artois		<b>LEGTA Douai</b>	Valorisation non alimentaire des agro ressources végétales
Caen		<b>LEGTA St Lô</b>	Maintenance, management et exploitation des installations industrielles
Montpellier 2	<b>Montp.Sup.Agro</b>	<b>ENSAM</b>	Biopack : Emballage et conditionnement des produits du vivant
Rennes 1	<b>Agrocampus</b>		Production industrielle et analyse en chimie et agro-alimentaire

### Productions animales

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Angers	<b>Agrocampus</b>	<b>ESA Angers</b> <b>CFP Montebourg</b>	Métiers du conseil en élevage
Bretagne occidentale	<b>Agrocampus</b>	<b>CFPPA Caulnes</b> <b>ESA Angers</b>	Métiers du conseil en élevage : Option lait
Lyon 1		<b>ENVL</b> <b>Maison familiale rurale</b> <b>Moirans</b>	Technologies en physiologie et physiopathologie

Lyon 1	<b>ENVL</b>	<b>CFPPA Sardières LEGTA E Herriot CNPR</b>	Conseil en production laitière, Qualité et Sécurité Sanitaire, Développement Durable des Filières
Le Mans		<b>LEGTA Le Mans LAP Sablé</b>	Métiers du suivi d'élevage et de la valorisation des produits animaux transformés
Limoges	<b>ENVL</b>	<b>LEGTA Limoges</b>	<i>Responsable du suivi global de l'élevage et de la transformation des produits animaux</i>
Toulouse 1		<b>Pôle de Bernussou ESA Purpan ENVT</b>	Métiers du conseil en élevage
Tours		<b>LEGTA Tours -Fondettes</b>	<i>Développement et valorisation des produits de l'élevage</i>

### Productions végétales

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Angers	<b>INH</b>	<b>LEGTA Angers</b>	<i>Technico-commerciaux en agrofournitures et plants pour l'horticulture</i>
Angers		<b>Lycée agricole privé Pouillé CAH Dronten ESA Angers</b>	<i>Techniques et technologies en végétal</i>
Bordeaux 2	<b>ENITAB</b>		<i>Métiers de la vigne et du vin Conduite d'entreprise Oeno-contrôleur Gestion de la qualité de l'environnement</i>
Clermont-Ferrand 1		<b>Lycée agricole privé du Breuil</b>	<i>Relations agro-systèmes, qualité, nutrition, santé en filières végétales</i>
Le Havre		<b>LEGTA Yvetot CFA Seine maritime</b>	<i>Expérimentateur du végétal</i>
Orléans		<b>LEGTA Chartres Lycée agricole privé Nermont</b>	<i>Valorisations des ressources végétales</i>
Lyon 1		<b>ISARA Maison familiale rurale Anneyron</b>	Responsable de la qualité des fruits et légumes
Lyon 1		<b>CFPH Laboratoire régional horticole</b>	Biologie et physiologie végétale
Reims		<b>LEGTA Châlons en Champagne</b>	Agro-techniques végétales
Reims		<b>LEGTA Avize</b>	<i>Agro-ressources et environnement : Option 1 : Management de la qualité » Option2 : Viticulture et environnement</i>

### Protection de l'environnement

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Antilles-Guyane		<b>INRA</b>	<i>Protection de l'environnement Option : gestion et traitement des eaux, des boues et déchets</i>

Artois		<b>LEGTA Douai Institut Genech</b>	Traitement et valorisation des déchets
Bordeaux 2		<b>LEGTA Dax ISNAB</b>	Technologie et gestion des eaux de santé
Bordeaux 3		<b>LEGTA Périgueux</b>	Valorisation, animation et médiation des territoires ruraux
Caen		<b>LEGTA Saint Lô</b>	Qualité, sécurité et environnement
Chambéry		<b>Lycée agricole privé Poisy-Chavanod</b>	Aquaculture : gestion de la qualité et de l'environnement
Dijon	<b>ENESAD</b>	<b>LEGTA Nevers</b>	Traitement des eaux et des déchets
La Rochelle		<b>LEGTA Bourcefranc</b>	Aquaculture et gestion durable de son environnement
Lille 1		<b>Institut Genech</b>	Gestion de l'eau, des sols et des sous-sols
Limoges		<b>LEGTA Ahun</b>	Gestion des ressources et production de l'eau
Metz		<b>LEGTA Metz-Courcelles</b>	Animateur Agri-Environnement
Montpellier 2	<b>Montp. Sup.Agro</b>	<b>LEGTA de la Lozère</b>	Gestion automatisée des stations de traitement de eaux
Montpellier 3	<b>Montp. Sup.Agro</b>	<b>LEGTA de la Lozère CEP Florac</b>	Gestion agricole des espaces ruraux
Nantes		<b>LEGTA La Roche sur Yon</b>	Gestionnaire des déchets
Pau		<b>LEGTA Dax CDFAAH des Landes CFPPA des Landes</b>	Eau et territoire
Poitiers		<b>LEGTA Saintes</b>	Usage et qualité des eaux
Saint-Etienne		<b>Institut Rural de la Loire</b>	Ingénierie et exploitation des eaux
Strasbourg 1	<b>ENGEES</b>	<b>LEGTA Rouffach LEGTA Obernai</b>	Gestion des eaux urbaines et rurales
Toulouse 3		<b>LEGTA Albi</b>	Analyse et gestion du traitement des eaux, des boues et des déchets

## Sciences humaines

Université	Ets co-habilités	Etablissement(s) partenaires	Intitulé de la formation
Le Mans		<b>LEGTA Laval</b>	Groupements juridiques agricoles
Poitiers		<b>LEGTA Angoulême</b>	Droit et Stratégie appliqués à l'entreprise vitivinicole
Dijon	<b>ENESAD</b>		Formateur en milieu professionnel